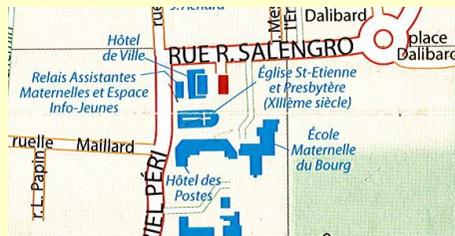


Ouverture tous les matins pour des accueils d'assistantes maternelles ou familles (sur inscription).

Et l'après-midi pour des rendez-vous parents ou professionnels dans les locaux du RAM

☎ 01 34 68 14 91



Mairie de Marly-la-Ville 10 rue du Colonel Fabien (95670).

# R elais A ssistantes M aternelles

## Ce sont des structures qui s'adressent aux :

- ✿ Assistantes maternelles agréées,
- ✿ Gardes d'enfants à domicile,
- ✿ Parents,
- ✿ Ainsi qu'aux personnes concernées par l'accueil du jeune enfant.

## Ce sont des lieux d'informations, ces services :

- ✿ Aident les familles à aborder l'accueil de leur enfant,
- ✿ Donnent des informations actualisées sur les prestations, les droits, les devoirs, les démarches à effectuer.

## Ce sont des lieux de ressources :

- ✿ Qui rassemblent, favorisent, aident et valorisent la profession d'assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile.

## Ce sont des lieux de médiation

- ✿ En cas de litiges parents-assistantes maternelles, parents-gardes d'enfants à domicile.

## Ce sont des lieux d'échanges :

- ✿ Ouverts à l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance.

**Attention !** Le Relais Assistantes Maternelles n'est ni un organisme employeur d'Assistantes Maternelles et de gardes d'enfants à domicile ni un lieu de garde pour les enfants.

## Pour les parents



- \* Informations sur les différents modes d'accueil de l'enfant.
- \* Explications sur la relation contractuelle avec le salarié, agréé ou employé à domicile.
- \* Informations d'ordre général sur les droits et devoirs d'un employeur mais également sur les prestations sociales, dont celle de la CAF.
- \* Informations sur le fonctionnement du Relais.
- \* Lieu de conseil, d'écoute, d'échange et d'orientation.

## Pour les enfants

- \* Le RAM est un endroit où l'enfant peut jouer, se socialiser et participer à des ateliers d'éveil, sous la responsabilité des assistantes maternelles.



## Pour les professionnels de l'accueil individuel

- \* Informations sur les droits et devoirs des salariés.
- \* Lutte contre l'isolement professionnel.
- \* Soutien dans l'exercice du métier.
- \* Incitation à la formation continue.
- \* Ressources documentaires.
- \* Informations sur les besoins des parents.



## Pour les futurs professionnels

- \* Informations sur le métier, les conditions d'exercice et les démarches liées à l'agrément.

